

Yaoundé, le 12/05/2025

Résidence étudiante :

I- Instructions de paiement (très important)

Les paiements se font dans n'importe quelle **agence UBA** dans le compte : **Institut Saint Jean / Résidence No 10033 05218 18031000071 53.**

Pour les dépôts :

Il est impératif de renseigner les **NOMS**, **PRENOMS** et **CLASSE** de votre enfant dans la case « dépôt effectué par ».

Pour les virements :

Il est impératif de renseigner les **NOMS**, **PRENOMS** et **CLASSE** de votre enfant dans le motif du virement.

II- Inscriptions:

Les pré-inscriptions se font uniquement en ligne via un formulaire dont le lien vous sera communiqué.

Le renouvellement du bail à la Résidence Universitaire par les étudiants ayant eu une chambre durant l'année académique 2024-2025 n'est pas automatique. Les éléments suivants seront pris en compte par le responsable de la Résidence, M. DJEUMEN PAHO pour accorder une chambre en 2025-2026 :

- **non dégradation** de la chambre durant l'année 2024-2025,
- **respect des règles du vivre ensemble** (hygiène, bruit, discipline, participation aux travaux collectifs...)
- paiement en temps et en heure des dépassements de charges eau-électricité.

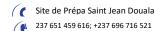
A partir du 25 juin, le service de la résidence publiera la liste des étudiants autorisés à loger à la résidence.

Les chambres sont affectées par ordre de paiement.



















III- Échéances de paiement pour l'année académique 2025-2026 :

Libellés	Dates paiements	Chambre	Chambre double
		individuelle	
Caution + Loyer	48h après la	660.000	330.000
	réservation en ligne		
Total		660.000 FCFA	330.000 FCFA

- Les clés ne seront remises que si les frais d'hébergement et d'inscription sont
- intégralement réglés.
- La chambre doit être libérée au plus tard fin juin 2026.

La résidence peut accueillir 232 étudiants

- 112 chambres doubles non mixtes (les étudiants en chambre double peuvent choisir leur binôme)
- 10 chambres individuelles,
- 1 Salle des fêtes de 130M2.

IV- Règles applicables à la résidence :

- 1. Charges locatives: forfait inclus pour chaque chambre individuelle ou double:
 - Electricité : 30 KW/h mois et par chambre
 - Eau: 3 m³/ mois et par chambre
 - Toutes les chambres sont équipées d'un compteur individuel relevé tous les mois. Tout dépassement sera facturé
 - 200 FCFA/ KW
 - 400 FCFA/ M3 supplémentaire.

(La résidence est raccordée au générateur de l'école qui est activé de 6h à 23h en cas de coupure ENEO.)

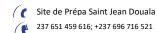
- 2. Entretien : le responsable de la résidence réalise des visites de contrôle périodiques des chambres en la présence des étudiants.
- 3. Les chambres et couloirs ne sont pas mixtes.





















V- Equipements fournis:

Chambre individuelle	Chambre double	
1 salle de bain avec douche, lavabo et WC 1 balcon avec un évier extérieur	1 salle de bain avec douche, lavabo et WC 1 balcon avec un évier extérieur	
1 lit simple	1 lit simple mezzanine	
1 matelas	1 matelas par lit	
2 filtres à eau à chaque étage, 1 connexion internet liée à la fibre optique	2 filtres à eau à chaque étage, 1 connexion internet liée à la fibre optique	
1 bureau	2 bureaux	
1 meuble cuisine	1 meuble cuisine	

Ne sont pas fournis : la plaque de gaz, le frigo, la moustiquaire et les rideaux

VI- Sécurité:

- 4 gardiens jour et nuit pour l'école
- 2 gardiens jour et nuit pour la résidence
- 2 chiens dressés
- Caméras de vidéosurveillance pour les parties communes
- Deux membres du personnel résident de manière permanente dans la résidence. Un responsable technique et l'infirmière du Campus.

plus d'informations, bien vouloir mail *l'adresse* envoyer un cite@universitesaintjean.org

Le service de la résidence de l'IUSJC









